



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch

Schweizerisches
Handelsamtsblatt

fosc.ch

Feuille officielle suisse
du commerce

fusc.ch

Foglio ufficiale svizzero
di commercio

Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VD

1. Débitrice: JAUSLIN PLEXACRYL SA, Z.I. En Budron B13, 1052 Mont-sur-Lausanne

2. Concordat confirmé le: 26.04.2016

3. Concordat révoqué le: 14.06.2017

Indication:

Lorsque le concordat n'est pas homologué ou que le sursis est révoqué (art. 295, al. 5, 298, al. 3), tout débiteur doit être immédiatement déclaré en faillite, si un créancier le requiert dans les 20 jours suivant la publication.

4. Remarques: LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE LAUSANNE

Révocation du sursis concordataire 293 LP et Faillite

Par décision du 27 avril 2017, communiquée le 14 juin 2017, la présidente du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne a révoqué le sursis concordataire accordé le 26 avril 2016 à Jauslin Plexacryl SA, Z.I. En Budron B13, 1052 Mont-sur-Lausanne, relevé Christophe Savoy, agent d'affaires breveté à Yverdon-les-Bains, de sa mission de commissaire au sursis et prononcé la faillite de Jauslin Plexacryl SA, pour prendre effet le 14 juin 2017, à 9:00 heures.

Vous avez le droit de recourir au Tribunal cantonal, cour des poursuites et faillites, par acte déposé en deux exemplaires à mon greffe, dans les dix jours dès la présente décision.

Tribunal d'arrondissement de Lausanne

1014 Lausanne Adm cant

03586053



Dienstag - Mardi - Martedì, 20.06.2017, No 117, Jahrgang - année - anno: 135

Nachlassverträge - Concordats - Concordati Widerruf des Nachlassvertrages - Révocation du concordat - Revoca del concordato